AMODÉRÉ

(export du DFSM au 05/11/2026 à 21:49)

[1] AMODÉRÉ Médecine - Médecine

adj.
Etymologie FEW VI-3, 5a : moderari

Définition Doux, progressif en parlant du passage d'un état de santé à un autre.

Citations

- La premiere condition est qu'il soit acoustumé. La seconde : qu'il ne soit pas incontinent aprés mengier. La tierce : qu'il ne dorme point la teste basse. La quarte : que le sommeil ne soit pas de longue duree. La quinte : que le resveil ne soit pas subit mais amoderé .
 ANON. [Arnaud de Villeneuve], *Regime santé du corps, 1480, 9.*